Charte du Plateau de Saclay

Depuis la demande de l'Etat d'établir un schéma directeur local pour le plateau de Saclay, les associations de défense de l'environnement du plateau de Saclay et des vallées limitrophes ont toujours défendu les mêmes principes pour la sauvegarde du plateau.

A l'occasion de l'élaboration du nouveau schéma directeur de la Région Ile-de-France et du lancement de l'opération d'intérêt national "Massy–Saclay–Saint Quentin–Versailles" dont le plateau de Saclay constitue le "cœur de cible", il est indispensable de les rappeler à nouveau en les actualisant.

Les pouvoirs publics ont fixé et réaffirmé régulièrement depuis trente ans l'objectif de développement de la double vocation agricole et scientifique du plateau de Saclay.

En 1976, le livre blanc rédigé, sur demande du Premier Ministre, par un comité de réflexion groupant les dirigeants des principaux établissements de recherche et d`enseignement du secteur, concluait à la nécessité du maintien d'une agriculture active aux motifs que :

- *« elle maintient un paysage à partir d'une activité, ce qui est la meilleure manière économique de "défendre" l'environnement contre les tentations divergentes d'urbanisation désordonnée,*
- *elle garantit aux portes de Paris une activité utile pour un contact direct villes-campagne. »*

Ces conclusions sont encore plus d'actualité aujourd'hui.

Créée, il y a plus de 20 ans, à l'instigation de l'Agence des espaces verts (AEV), par le Conseil régional, la *Ceinture verte* a pour objectifs, confirmés par le *Plan vert* en 1995 :

- d'éviter l'extension en "tache d'huile" de l'agglomération parisienne,
- de protéger l'agriculture,
- de subvenir aux besoins d'espaces verts de la population.

Lorsque l'Etat a demandé, en 1988, aux élus du secteur d'établir un schéma directeur du Plateau de Saclay, il fixait trois objectifs majeurs :

- *« Conforter l'activité agricole.*
- *Permettre un développement des potentialités scientifiques.*
- *Préciser les choix de la liaison est-ouest. »*

Quant aux acteurs locaux, l'étude menée en 2002/2003 par l'association *Terre et Cité*, issue du consensus de plus de 500 personnes (habitants, agriculteurs, scientifiques, élus, associations,…), a élaboré un "scénario positif", qui propose un projet exemplaire de territoire partagé : *Le vivant au cœur du territoire*. Le plateau de Saclay y est conçu comme un lieu d'excellence non seulement scientifique mais aussi agricole, social et architectural, capable de recréer un véritable lien social entre les acteurs citoyens.

L'UASPS adhère totalement aux objectifs énoncés ci-dessus qui permettent le développement des activités scientifiques tout en maintenant un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux qui fréquentent le plateau et de ceux qui l'habitent.

Dans cet esprit, l'extension des activités scientifiques sur le plateau de Saclay doit s'inscrire dans la perspective d'un développement durable avec le triple souci d'économiser l'espace, de limiter les dépenses d'infrastructures et de préserver le cadre de vie des habitants en maintenant un équilibre villes-campagne.

En conséquence, l'UASPS demande que les parties prenantes s'engagent à respecter les principes suivants :

- **Patrimoine** – respecter, préserver et revaloriser le patrimoine naturel, architectural et historique.
- **Agriculture** – sauvegarder la vocation première du Plateau en assurant la pérennité des terres agricoles, à la fois :
  - en préservant la "masse critique" des 2000 ha de surfaces agricoles utiles ;
  - en classant ces terres en Zone Agricole Protégée (ZAP) ;
  - en poursuivant la convention entre l'AEV et la SAFER pour pérenniser les exploitations agricoles ;
  - en préservant de toute urbanisation les grands espaces agricoles, aujourd'hui menacés.
- **Aménagement** – empêcher l'amorce d'une ville nouvelle :
  - en ne créant aucun logement permanent en dehors des agglomérations existantes, et en préservant ainsi l'identité des villes, bourgs et villages.
  - en utilisant en priorité, pour le développement des activités, les zones d'activités et les emprises des établissements de recherche et d'enseignement existantes, sur le plateau et alentour.

  Ceci permettra d'éviter :
  - l'extension du trafic routier,
  - la création de surfaces commerciales et de services, excédant les besoins locaux,
  - des problèmes d'assainissement impossibles à résoudre de manière économique – les réseaux actuels étant déjà saturés.
- **Circulation** – privilégier l'aménagement des routes existantes, les transports en commun (TC) et les circulations douces :
  - en abandonnant les projets déstructurants, tels la création ou l'extension de routes de type autoroutier ou voie rapide, TC lourd, et TC en site propre (TCSP) traversant le plateau d'est en ouest ;
  - en favorisant, de concert avec nos voisins, un maillage de TC légers articulé sur les RER B et C ;
  - en réalisant un réseau cohérent de circulations douces (piétons et cycles), reliant entre elles les zones d'activités et les agglomérations, basé sur les chemins existants et les parcours projetés le long des rigoles.

UASPS – 24, rue Christine, 91400 Orsay – tél/fax 01 60 10 96 23 – courriel uasps@wanadoo.fr *septembre 2009*